

ABONNEMENT

Saumur

Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7

Poste

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	30
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 17 DÉCEMBRE

LA POLITIQUE DE HAINE

Dans la chronique politique de la *Revue des Deux-Monde*, M. de Mazade, qu'on n'accusera pas sans doute d'être un clérical, fait à propos du vote sur le droit d'accroissement les très-justes observations suivantes :

« Ce droit d'accroissement a, en vérité, des effets bizarres. Il est impuissant à l'égard des congrégations qu'on aurait voulu sans doute atteindre ; il est destructif jusqu'à la ruine pour les communautés qui vivent sous le regard de l'Etat, qui consacrent leurs biens aux pauvres, aux malades, aux vieillards, à toutes les infirmités humaines, qui envoient aussi leurs missionnaires porter le nom de la France dans les régions les plus lointaines. C'est un des plus curieux exemples d'un aveugle et implacable esprit de secte déguisé sous une fiction de légalité fiscale.

» Vainement des hommes d'une modération évidente se sont élevés entre les conséquences et les dangers de ce droit d'accroissement ; vainement M. Piou, M. Clausel de Coussergues, dans de savants et lumineux discours, ont mis à nu ce qu'il y avait d'exorbitant, d'inique, d'arbitraire dans ces interprétations léonines d'une légalité systématiquement ambiguë. Ils n'ont pas été écoutés par une majorité que le seul mot de cléricalisme aveugle ou égare jusqu'à l'abâtissement. On n'a contesté ni les faits qu'ils ont exposés, ni les chiffres dont ils ont appuyé leurs saisissantes démonstrations ; on n'en a tenu compte, parce qu'en effet, on le sentait bien, il ne s'agissait ni de liberté, ni d'équité, ni même de finances. C'était de la politique de parti qu'on faisait, sous prétexte de réclamer « l'exécution des lois », c'était une guerre qu'on prétendait continuer, et le promoteur de cette nouvelle campagne, M. Henri Brisson, ne l'a pas caché. Cet Epiménide du jacobinisme s'est donné le passe-temps suranné d'évoquer tous ces fantômes de la « congrégation », des conspirations cléricales contre la société laïque ! Et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que le gouvernement s'est cru obligé de plier devant M. Brisson, de subir sa protection ou sa caution devant la majorité. Peut-être bien au fond aurait-il voulu s'en défendre, éviter tout au moins de se prononcer pour une application trop violente d'une fiscalité abusive, il ne l'a pas osé !

» Voilà aussi, on en conviendra, une singulière façon de répondre à ces vœux d'apaisement, de conciliation qui se manifestent partout aujourd'hui ! On met, encore une fois, la guerre dans le budget lui-même ; on répond par un vote de parti à cette belle et éclatante discussion que M. Piou, M. Clausel de Coussergues ont engagée devant la Chambre, — mieux encore, dans le pays, — et qui est comme un dédommagement de tant de débats futiles. »

Un commentaire autorisé

Nous avons fait ressortir le véritable caractère de la lettre adressée par S. Em. le cardinal Rampolla à l'évêque de Saint-Flour. Un

commentaire de cette lettre vient de paraître dans un journal particulièrement autorisé, l'*Osservatore Romano*. Il n'entre certes pas dans notre pensée de tenir un article de journal pour un document aussi grave qu'une lettre d'un membre du Sacré-Collège. Il n'est que juste, toutefois, de constater qu'il y a dans l'article une confirmation raisonnée des doctrines si élevées et si justes développées par l'éminentissime cardinal.

L'Eglise, rappelle l'*Osservatore Romano*, met certaines conditions à l'acceptation des formes du régime public qui existent ou peuvent exister pour telle ou telle nation. Le rédacteur de l'article dit à ce sujet :

« L'Eglise n'accepte ces formes différentes ou chacune d'elles, que si elle est exercée avec justice et avec sagesse. Voilà la première et indéclinable condition que l'Eglise réclame de tout gouvernement quel qu'il soit, que le pouvoir soit aux mains d'une seule personne ou de plusieurs. Elle considère donc, non pas la forme selon laquelle est constitué un régime, mais bien la façon dont il gouverne. »

Plus loin, l'*Osservatore Romano* ajoute :

« Etant supérieur aux fluctuations de la politique et aux agitations des partis, le Pape ne se laisse jamais emporter par les transformations accidentelles et passagères des pouvoirs politiques, ou par les inclinations momentanées et passionnées des temps et des hommes. »

Il nous paraît que de telles déclarations n'ont pas besoin de commentaires et que ceux-ci, pour tout homme de bonne foi, naissent nécessairement de la simple lecture. D'une part, il en ressort que les catholiques français ne sont point en dehors de la tradition de l'Eglise lorsque, gardant le souvenir de la vieille Monarchie qui a fait l'unité française, et voyant d'ailleurs l'impuissance à laquelle ont abouti tous les efforts tentés depuis un siècle pour asseoir parmi nous un gouvernement de quelque durée, ils opposent le principe de l'hérédité nationale au principe trompeur d'une souveraineté mobile au gré des passions qui l'inspirent.

Sans doute, cela ne saurait empêcher les catholiques et les royalistes de travailler à défendre la religion et les principes sur lesquels repose l'ordre social. C'est ce que font nos représentants dans le Parlement. C'est ce que fait la presse royaliste en soutenant la lutte contre les agents du pouvoir.

C'est ce que font les royalistes en soutenant par tous les moyens les œuvres de l'Eglise, en s'associant à sa propagande et à son action.

Ce sont là, peut-on dire, des vérités banales. Elles suffisent à faire justice de certains conseils qui ont à juste titre provoqué dans le monde catholique une si vive émotion.

ERNEST BAUDOIN.

INFORMATIONS

PROMESSES ET ACTES

Il y a quelques mois, la majorité de la Chambre votait au régime des sucres une modification dont la conséquence était d'augmenter de vingt-cinq millions au moins la somme perçue

sur les cultivateurs de betteraves et sur les fabricants de sucre.

Vers la même époque, la Chambre transformait en impôt de quotité la contribution foncière sur les propriétés bâties, ce qui implique d'une façon presque inévitable le relèvement de cet impôt.

Dans la séance de vendredi, la même Chambre portait de 3 à 4 0/0 la taxe sur les valeurs mobilières.

Enfin, dans la séance de samedi, on votait une taxe nouvelle sur les affiches murales.

C'est-à-dire qu'on a atteint successivement les agriculteurs, les industriels, les propriétaires, les petits capitalistes et les commerçants ;

C'est-à-dire que cette Chambre, qui avait promis de ne pas voter de nouveaux impôts, en a déjà voté quatre, et que ce n'est pas la faute du gouvernement si elle n'en a pas voté davantage.

LA COMMISSION DES CAISSES D'ÉPARGNE

La commission des Caisse d'épargne décide :

1° Que le maximum des dépôts est maintenu à 2,000 fr., mais que ce chiffre ne pourra pas être dépassé ;

2° Que les versements opérés par quinzaine ne pourront pas excéder 300 fr. ;

3° Que les conseils d'administration des Caisse d'épargne seront autorisés à rembourser à vue les dépôts jusqu'à concurrence de 500 fr. ; au-dessus de ce chiffre, ils pourront ne rembourser qu'au bout d'un délai de trois mois ;

4° Le gouvernement pourra, s'il le juge nécessaire, limiter les remboursements à 50 fr. par quinzaine.

M. DÉROULÈDE A JERSEY

Le *Figaro* annonce que M. Paul Déroulède est arrivé avant-hier à Jersey.

Le député de la Charente profite de l'absence des Chambres pour passer quelques jours auprès du général Boulanger.

EYRAUD EN COUR D'ASSISES

C'est hier que s'est ouvert devant la Cour d'assises le procès Eyraud-Bompard. Nos lecteurs connaissent les détails de cette lugubre affaire. La curiosité des amateurs de spectacles judiciaires est en ce moment très surexcitée, et, pourquoi ne pas le dire ? ce sont des magistrats, des membres du corps diplomatique, de hauts fonctionnaires de diverses administrations qui ont montré le plus d'empressement à demander et à obtenir des cartes. Toutes les places étaient retenues à l'avance.

Il y aurait beaucoup à dire, au point de vue moral, sur la malsaine badauderie des auditeurs choisis de Cour d'assises ; mais, au point de vue strictement légal, on peut soutenir que la loi qui exige la publicité des débats est violée dans son esprit, sinon dans sa lettre, par la façon étrange dont la justice laisse aujourd'hui composer la salle.

Après les aveux des deux complices, la tâche de la justice se trouve singulièrement simplifiée ; aussi ne donnerons-nous le résultat de

cette affaire, dont les détails sont si connus, que dès que la Cour aura fait connaître son arrêt.

Les débats dureront cinq jours. M. le procureur général Quesnay de Beaurepaire soutiendra l'accusation. M^{es} Félix Decori et Henri Robert défendront les deux accusés. Au nom des filles de Gouffé, M^e Albert Danet se portera partie civile.

LA VIANDE A PARIS

La viande est chère à Paris, et le consommateur est mis à rançon tandis que le producteur de province vend ses animaux à des prix peu rémunérateurs. C'est là le bienfait du régime économique qui favorise le commissionnaire au détriment des éleveurs ruraux. Le sujet est trop sérieux pour être traité ici. Mais voici un fait de fraude qu'il est bon de signaler, car la fraude ne se rattache à aucun système avoué. Or, si la viande est chère, sait-on quelle viande est fournie par certains bouchers parisiens ?

De la viande expédiée d'Amérique et gelée par des appareils frigorifiques. Cette fraude est d'autant plus facile à faire, en ce moment, que la température actuelle produit souvent une congélation naturelle de la viande.

A leur arrivée en France, les animaux qui ont été soumis à ce traitement sont attachés, la tête en bas, dans un appareil affectant la forme d'un manège de chevaux de bois, qui est mis en mouvement par une machine à vapeur. Sous l'action de ce rapide mouvement de rotation, le sang revient à l'état liquide et se trouve précipité à la fois dans toutes les parties du corps. L'animal reprend ainsi une apparence presque aussi rosée et aussi fraîche que s'il avait été tué la veille.

La viande est vendue comme sortant des abattoirs de la Ville et... le tour est joué. Mais la police s'est émue de cette fraude ingénieuse et elle fait, en ce moment, procéder à une enquête sur les agissements de ces trop peu scrupuleux négociants.

LES ARRESTATIONS D'HIER

Hier matin, à neuf heures et demie, M. Goron, assisté de M. Guillaume, sous-secrétaire, et d'un inspecteur de la sûreté, s'est présenté au domicile de M. Georges de Labryère, 143, rue Montmartre. Celui-ci était encore au lit, et comme son domestique faisait mine de défendre la porte d'entrée, M. Goron s'est nommé et a insisté pour voir M. de Labryère.

M. Goron est alors entré dans la chambre à coucher et s'adressant à M. de Labryère :

— M. Georges de Labryère ?

— C'est moi, monsieur.

— Je suis porteur d'un mandat d'arrêt lancé contre vous, et j'ai ordre de vous mettre en état d'arrestation.

— Je suis à vos ordres, monsieur, le temps de m'habiller seulement.

M^{me} Séverine, qui était présente à cette scène, s'est alors avancée vers M. Goron, et d'un air goguenard :

— Et moi, on ne m'arrête pas ?

— Non, madame. Je regrette beaucoup de ne pouvoir vous rendre ce petit service, a répondu en riant le chef de la sûreté, mais je n'ai qu'un seul mandat d'arrêt.

— Mais je suis aussi coupable que M. de Labryère.

— En êtes-vous bien sûre, ma-lame ? Vous avez été la tête, mais M. de Labryère a été le bras, et c'est le bras seul que l'on veut punir.

— Voilà une bien singulière casuistique, dit M^{me} Séverine en éclatant de rire.

Hier matin également, M. Goron a procédé à l'arrestation de M^{me} Duc-Quercy dans son appartement, rue Paul-Véronèse, 18.

(M. Duc-Quercy est en Allemagne depuis quelques semaines.)

M^{me} Duc-Quercy a demandé quelques minutes pour procéder à sa toilette, puis est montée dans un fiacre avec MM. Goron et Guillaume, qui l'ont amenée à la préfecture de police, au bureau du chef de la sûreté, où elle a passé la matinée, en attendant son interrogatoire devant M. le juge d'instruction Guillot, qui a eu lieu dans l'après-midi.

M^{me} Duc-Quercy est accusée d'avoir récélé chez elle Padlewski après son crime.

M. Grégoire, qui demeure 13, rue du Jura, est absent de son domicile depuis l'évasion de Padlewski, et malgré l'active surveillance faite aux abords de la maison, la police n'a encore rien pu découvrir.

On croit que M. Grégoire est en ce moment à Londres.

M^{me} Grégoire est venue hier rue du Jura et n'a pas été inquiétée.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 16 décembre 1890.

Le détachement du coupon sur le 3 0/0 a restreint le nombre des achats. On termine à 95.10. Le 4 1/2 0/0 est calme à 104.32.

L'action du Crédit Foncier se maintient très ferme à 4,305 et 4,306.

La Banque de Paris conserve sa bonne allure à 857. C'est cet établissement qui mettra en souscription publique le 18 courant l'emprunt 3 0/0 de la Confédération Suisse. Le prix d'émission qui laisse une marge appréciable de hausse, la sécurité des revenus, la situation politique et financière très favorable de la Suisse rendent ce placement particulièrement recommandable. Les souscriptions doivent être faites pour 30 fr. de rente en minimum et par multiples de 30 fr. de rente. On verse en souscrivant 100 fr.; à la répartition 205 fr.; du 1^{er} au 6 février 1891, 300 fr.; du 1^{er} au 6 mars, 300 fr.

La Société Générale est sans variations à 496.50.

La Banque d'Escompte progresse à 573.

Le Crédit Lyonnais vient en nouvelle avance à 811.

Le Crédit Mobilier s'échange entre 422 et 425.

L'assemblée générale de la Compagnie des Chemins de Fer Portugais qui est fixée au 20 courant devra statuer sur le projet de rétrocession de la ligne de Madrid-Cacères et de l'Ouest de l'Espagne à un groupe déjà possesseur de lignes adjacentes. On ferait de ces divers tronçons un réseau complet avec pénétration en France. Cette combinaison très favo-

rament accueillie a déjà fait monter le cours des actions.

Moyennant un versement de 25 fr. 50, on peut obtenir, à la Banque de l'Ouest et à la Banque Nyssen, rue de Provence, à Paris, un titre définitif et entièrement libéré de la Silver Glance. C'est là une occasion presque unique de participer aux chances d'une affaire dont les bénéfices sont évalués à 120 0/0 du capital versé.

Les Chemins Economiques se tiennent à 415.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

CHAMBRE DE COMMERCE D'ANGERS

Renouvellement partiel de 1890. — Un arrêté préfectoral, en date du 4 décembre 1890, fixe au dimanche 28 décembre 1890 la date de la convocation des commerçants participants à l'élection des membres de la Chambre de commerce.

Les commerçants procéderont :

1^o Au renouvellement de la série sortante des membres de la Chambre d'Angers, composée de : MM. Bordier, Émile ; Richou, Désiré ; Bonnet-Allion, Eugène.

2^o Au remplacement de M. Thoreau, Ernest, décédé, membre de la série sortante en 1892.

Le vote aura lieu à la Mairie de chaque chef-lieu d'arrondissement.

Le premier scrutin pour le remplacement de la série sortante ouvrira à neuf heures du matin et sera clos à midi. Le deuxième scrutin pour le remplacement de M. Thoreau, Ernest, ouvrira à une heure et sera clos à quatre heures.

L'élection aura lieu au scrutin de liste.

Au premier tour de scrutin, nul ne sera élu s'il n'a réuni la moitié plus un des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart du nombre des électeurs inscrits.

Si un deuxième tour de scrutin est nécessaire, les électeurs se réuniront le dimanche 4 janvier, aux lieux et heures ci-dessus indiqués, sans qu'il soit besoin d'une nouvelle convocation.

CHAMBRE CONSULTATIVE DES ARTS ET MANUFACTURES DE SAUMUR

Renouvellement partiel. — Un arrêté préfectoral fixe également au dimanche 28 décembre la date de la convocation des électeurs pour le renouvellement de la Chambre consultative de Saumur, composée de : MM. Picherit, Lemoine, Coquebert de Neuville et Mauriceau, et pour le remplacement de M. Ernest Thoreau.

Le vote aura lieu à la Mairie de Saumur.

Le premier scrutin pour le remplacement des membres de la série sortante ouvrira à neuf heures du matin et sera clos à midi.

Le deuxième scrutin pour le remplacement

de M. Thoreau (Ernest) ouvrira à une heure et sera clos à quatre heures.

CORRESPONDANCE

M. Doussain, conseiller municipal, nous adresse la lettre suivante :

« Saumur, le 16 décembre 1890.

» Monsieur le Rédacteur en chef de l'*Echo Saumurois*,

» Je lis dans le numéro de ce jour la lettre de M. Forge.

» Je n'ai pas à apprécier ses raisons (H).

» J'ai donné aux électeurs du canton Nord-Est de Saumur un conseil que mon devoir était de leur donner, en ma qualité de conseiller municipal délégué à l'effet de présider le bureau de ce canton.

» C'est à tort que M. Forge prétend qu'il y a eu abstention complète. Il y a bien eu abstention, mais pour la formation seulement du bureau, les électeurs s'étant présentés individuellement et ayant successivement refusé de remplir les fonctions d'assesseurs et de secrétaire. Quatre seulement ont accepté, mais un peu tardivement et presque à l'heure de la clôture du scrutin. Il ne m'a pas été possible d'en trouver un cinquième, obligatoire aux termes de la loi.

» J'ai, en conséquence, conseillé aux électeurs de venir de bonne heure, à dix heures, autant que possible, à l'ouverture, à l'effet de constituer le bureau et de permettre aux comparants de la journée de manifester leur vote par le dépôt régulier de leur bulletin dans l'urne.

» M. Forge me trouve naïf de donner ce conseil. Libre à lui, je ne lui en veux pas pour cela : chacun pense à sa façon et j'ai pour habitude de respecter l'opinion de chacun. Seulement, je serais heureux que M. Forge me donne autres preuves de ma... naïveté... que celles que contiennent sa lettre. Elles pourraient peut-être m'aider à me guérir et m'évitent pour l'avenir un reproche que je ne voudrais plus mériter (?).

» Je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de ma sincère considération.

» G. DOUSSAIN.

Concert de la Musique Municipale

Dimanche prochain 21 décembre, à 8 heures précises du soir, premier Concert d'hiver donné, salle du Théâtre, aux souscripteurs de la *Musique Municipale*, avec les concours de M. Laffage, violoniste, de M. Chambrier, baryton de la Sainte-Cécile d'Angers, et de M. Moreau, comique des Concerts angevins.

Programme

1. Ouverture du *Jeune Henry*, par la Musique Municipale.
2. 9^e Concerto de Bériot, pour violon, par M. Laffage.

3. *Le Sou*, mélodie de Gounod, chantée par M. Chambrier.

4. *Le Wagon des nourrices*, chansonnette comique, chantée par M. Moreau.

5. Grand air du *Chalet* (solo de basse, redemandé), par la Musique Municipale.

6. Mélodie de Geng, pour deux violons.

7. *Y m'a refusé des asticots*, chansonnette comique, chantée par M. Moreau.

8. Cavatine de Leroux, pour clarinette, par la Musique Municipale.

9. Andantino et allégo de l'ouverture de *Guillaume Tell*, exécutés, sur le xilophone, par M. Laffage.

10. *La Cueillette du bon Dieu*, romance de Laffage, chantée par M. Chambrier.

11. Rêverie de Dancla, pour violon, par M. Laffage.

12. *La Revanche des Belles-Mères*, scène comique, par M. Moreau.

13. *Estudiantina*, grande valse, par la Musique Municipale.

Piano d'accompagnement (de la maison Pillet) tenu par M^{lle} Lecocq.

La salle sera chauffée.

Les non souscripteurs trouveront des places en location chez M. Courant : Loge de balcon, 5 fr.; Balnoires, 4 fr.; Premières loges, 3 fr. (Loge entière).

LE FROID ET LA NEIGE

Le temps s'est un peu radouci ; il n'y avait ce matin que trois degrés au-dessous de zéro ; mais le baromètre ayant tendance à remonter, la température pourrait bien redevenir ce qu'elle était avant la chute de la neige, d'autant plus que les vents se maintiennent toujours vers nord. Le ciel, nuageux ce matin, s'est éclairci un instant dans l'après-midi.

L'épaisse couche de neige qui recouvre maintenant la terre pourra protéger les semences que la gelée n'a pas atteintes.

LA LIGNE D'ANGERS A NOYANT

L'*Officiel* publie le décret approuvant la substitution aux concessionnaires de la Compagnie de chemins de fer d'intérêt local de l'Anjou pour la ligne d'Angers à Noyant.

LES TIMBRES DE QUITTANCE

Reclamation inattendue de l'administration de l'enregistrement

Une réclamation de l'administration de l'enregistrement provoque une vive émotion dans le commerce blaisois.

Un grand nombre de négociants ont reçu aris qu'ils étaient « redevables d'une somme » de 62 fr. 60, savoir : droit de timbre, 0 fr. 10 centimes ; amende, 62 fr. 50 pour oblation irrégulière d'un timbre de 0 fr. 10 centimes » apposé sur des quittances délivrées par eux.

L'administration exige, pour la régularité de l'oblitération, que le timbre porte *intégralement* la date de la quittance et la signature de celui qui donne quittance. Si la date et la signature ne figurent pas en entier sur le timbre,

Le Mariage de Suzanne

PAR PAUL MARROT

XIV

L'état de Suzanne était désespéré, depuis les événements dont Julien avait été la victime ; elle vivait dans des alternatives de sommeil et de délire, de ce sommeil particulier, terrible, pesant comme le plomb, qu'on appelle la catalepsie. Et un vieux docteur que M. Puyberton avait appelé parlait ainsi de l'état de la malade à Maurice :

— Je n'ai vu, mon jeune confrère, pas plus de trois fois ce cas étrange dans ma vie. C'est un phénomène des plus curieux et des plus rares. On tombe d'ordinaire dans cet état à la suite d'un bouleversement moral soudain, ou d'une chute intéressant le cerveau.

» Ce qui m'étonne surtout, ce n'est point ce sommeil prolongé, ce sont ces intermittences où aucune lucidité n'apparaît. J'ai vu des cataleptiques avoir des intervalles de réveils lucides, mais ce délire m'effraye.

» Si Mlle Suzanne en revient, ce dont je doute, elle restera folle, ou elle perdra la notion de tout ce qui a existé avant sa maladie. Il lui faudra tout apprendre. Ce phénomène arrive assez fréquemment à la suite de fièvres typhoïdes ; des malades, quelquefois, après une de ces secousses, ne reconnaissent plus leurs parents. Puis, peu à peu, le cerveau retrouve sa mémoire, un objet en rappelle un autre ; et, l'association d'idées aidant, toute une série de souvenirs revit dans l'esprit du sujet ; mais aussi quelquefois, faute d'un point de repère, des branches entières de connaissances, des incidents parfois très vifs de la vie passée restent lettre morte ; le convalescent ne se souvient plus.

Maurice n'ignorait point ces surprenants effets pathologiques, mais combien il regrettait aujourd'hui d'avoir négligé ses études ! Il se voyait déplacé avec sa gaieté au milieu de ces événements graves. Son léger personnage, qu'il avait façonné lui-même, pour la grâce et la joie, lui faisait presque honte.

Il avait également ressenti cette impression à la cour d'assises où l'on avait jugé son ami Julien.

Pourtant, il venait tous les jours, et plu-

sieurs fois par jour ; il faisait exécuter ponctuellement les ordonnances du vieux docteur, et il ne tenait point ce rôle de comparse pour humiliant ; car il sentait obscurément que, dans ce grand malheur, une part de responsabilité lui revenait.

— Voilà, disait-il, mon ouvrage, voilà le couple que je voulais unir ; l'une est ici prête pour la mort, l'autre est là-bas bon pour le baigne. Le baigne et la tombe, voilà le beau mariage que je préparais en riant.

Dans son sommeil cataleptique, Suzanne avait conservé toute sa beauté ; ses paupières fermées projetaient leurs longs cils au haut des joues. Ses traits, que la souffrance ne décharnait pas encore, la pâleur les embellissait dans le cadre flottant des cheveux blonds.

— Et tout cela va périr, se disait Maurice, tout cela va être perdu à jamais.

Il reprenait :

— Et, ce sera ma faute ; je ne l'aimais pas, c'est vrai, mais M. Puyberton me l'a offerte... Si j'avais dit à Julien lorsqu'il est venu me voir pour la première fois : « Eh bien, oui, je l'aime », j'aurais menti sans doute... mais pas pour longtemps, peut-être... elle eût pu être ma femme ; et maintenant je ne serais

pas près de son lit d'agonie. Et Julien ne serait pas condamné, car il n'eût point été mêlé à l'affaire mystérieuse qui s'est passée ici... Il se serait consolé dans un autre amour... Cela ne devait pourtant pas être bien difficile d'aimer Suzanne...

Maurice le sentait surtout depuis qu'elle était si malade.

M. Puyberton se tenait presque continuellement auprès de sa fille ; la nuit il ne la quittait pas d'une minute. De temps en temps, il passait les mains sur son front en murmurant des mots douloureux, ou bien il gardait un morne silence. Il se considérait en lui-même comme l'unique auteur de toutes ces catastrophes.

Cet homme devait beaucoup souffrir de se sentir serré d'aussi près par le châtement.

Il s'en voulait d'avoir différé d'un jour la restitution ; il l'eût faite la veille, et tous les malheurs qui tombaient sur sa maison se seraient trouvés prévenus. Il aurait pu accorder à Julien Dambray la main de sa fille ; son refus était la cause du vol.

Il voyait très clair dans les événements. Lui seul même il devinait tout.

Lorsqu'il avait appelé sa fille dans son cabi-

l'oblitération est considérée par l'administration comme irrégulière.

Ce timbre est considéré par l'administration de l'enregistrement comme étant « oblitéré irrégulièrement » ; la quittance est regardée comme non timbrée.

Or, cette interprétation peut paraître excessive ; elle est, en tout cas, vexatoire et, dans la pratique, son application est peu commode et peut entraîner de graves inconvénients.

Peu commode, car le timbre est d'une dimension très restreinte.

Susceptible d'entraîner de graves inconvénients, car on pourrait détacher un timbre d'une quittance et le reporter sur une autre quittance, inconvénient que prévient l'oblitération partagée entre le timbre et le corps même de la note ou du mémoire.

Nous appelons toute l'attention de l'administration sur les conséquences possibles de son interprétation, sans parler des ennuis et tracassés que ses réclamations causent à beaucoup de commerçants honorables.

N'a-t-elle pas eu un excès de zèle ? N'a-t-elle pas procédé d'une manière précipitée, et plus formaliste que pratique ?

En tout cas, nombre de commerçants, dont la bonne foi n'est pas douteuse, sont obligés de former une demande auprès de M. le ministre des finances, ou d'acquiescer à une amende de 62 fr. 50.

Nous espérons que l'administration de l'enregistrement reviendra sur une décision regrettable. C'est le vœu de la majorité des commerçants.

Quoi qu'il en soit, nous ne saurions trop engager les commerçants à se conformer aux prescriptions de l'administration pour éviter une foule de désagréments.

MONTREUIL-BELLAY. — Un nommé Morineau, boulanger à Montreuil-Bellay, faisait appel d'un jugement du mois d'août le condamnant à la prison pour avoir vendu du pain à faux poids.

Cette affaire, d'une importance exceptionnelle, venait à l'audience du tribunal correctionnel de Saumur du vendredi 12 décembre.

Le tribunal a également condamné ce boulanger, mais a modifié le jugement dans les termes suivants :

« Le condamné, pour tromperie sur la quantité de la marchandise vendue, à 100 fr. d'amende, à l'affichage à sa porte du jugement, ainsi qu'à l'insertion dans les trois journaux de Saumur ; le dispense de la prison. »

LONGUÉ. — Coup de pied de cheval. — Le 8 courant, vers trois heures, M. Jean Lignier, marchand de rouennerie à Longué, revenait du marché des Rosiers et rentrait à Longué.

Près du pont de Saint-René, situé sur le territoire de la commune des Rosiers, un des

net, la veille de l'arrestation de Julien, il ne l'avait pas interrogée longtemps sans connaître ses préférences ; il avait eu un refus sec et humiliant à la fois pour la jeune fille et pour Julien.

Suzanne, pâlisante quand son père lui avait parlé du peu de fortune de M. Dambray, n'avait pas répondu un mot ; elle avait chancelé, pâli...

Mais il se rappelait surtout un détail : lorsqu'elle était rentrée à l'improviste, il se souvenait d'avoir mis, devant elle, dans le secrétaire, les quatre cent mille francs qu'il venait de compter en vue de la restitution.

Dans toutes ses réflexions, ce qui touchait Puyberton c'était uniquement sa fille ; il ne songeait pas à son autre victime, à Julien Dambray.

(A suivre.)

Dans un théâtre à une pièce ennuyeuse : Un spectateur sort avant la fin de la représentation.

Le contrôleur, très obséquieux, lui dit : — Mais, Monsieur, il y a encore deux actes !

Le spectateur, avec la plus exquise politesse : — C'est pour cela, Monsieur, que je m'en vais.

chevaux attelés à la voiture que conduisait ce négociant fut effrayé par un attelage qui venait en sens inverse ; l'animal se cabra violemment et, en re tombant, donna un coup de pied à M. Lignier, qui eu la jambe gauche brisée.

M. le docteur Vidal, des Rosiers, a donné ses soins au blessé.

LA SALLE-DE-VIHIERS. — Pris dans un engrenage. — Le 6 décembre dernier, vers dix heures du matin, M. Pierre Usureau, âgé de vingt-cinq ans, meunier, était en train de graisser le pignon de son moulin, lorsque la manche de son gilet fut prise dans l'engrenage des roues. La main fut atteinte et la chair fut enlevée depuis le poignet jusqu'aux doigts.

M. Bigot, médecin à la Jumellière, qui vint donner des soins à la victime, a déclaré que ni les os, ni les nerfs n'étaient atteints ; la guérison complète ne viendrait cependant qu'au bout de plusieurs semaines de repos.

ANGERS. — Samedi, en l'étude de M^e Laboë, notaire à Angers, il a été procédé à l'adjudication de la filature dite l'« Angevine », qui appartenait à l'ancienne Société Rochard, Oriolle et C^{ie}.

C'est la maison Bougère qui en a été déclarée adjudicataire, moyennant le prix de 175,000 francs.

Une tourmente de neige s'est abattue sur Angers, l'avant-dernière nuit, et a continué hier toute la journée.

La Maine est prise à certaines places, mais la glace est fragile et l'on ne pourrait s'y risquer sans péril. Il faudrait quelques jours encore du même froid pour qu'elle pût porter le poids des passants. Mais, pour les pauvres qui n'ont pas de feu, nous aimons mieux que le froid ne continue pas et que la neige cesse de tomber. Il n'est pas de beau froid.

LOUDUN. — La semaine dernière, un chien atteint d'hydrophobie a cruellement mordu sa maîtresse, M^{me} Villain, demeurant à Vezières.

La pauvre femme s'est immédiatement rendue à Loudun, où un médecin a cautérisé la plaie.

Par mesure de précaution, et sur l'ordre de l'autorité locale, tous les animaux domestiques qui ont été roulés ou mordus par le chien enragé, ont été abattus.

Quant à la bête cause du dommage, elle a pris la fuite ; mais elle est activement recherchée.

LE DRAME DE SOUVIGNY

On écrit de Souvigny au *Messenger d'Indre-et-Loire* :

« Une tentative de meurtre qui vient d'être commise à la Bertinière, commune de Souvigny, confirme ce que nous avons si souvent dit de l'audace des braconniers fileteurs et collecteurs et de la facilité avec laquelle ces hommes, qui sont le plus souvent des repris de justice, se laissent aller au crime.

Les gardes particuliers Thibault et Mallet, aidés d'un nommé Adam, journalier, faisaient une tournée de nuit le 3 décembre dernier ; ils trouvèrent un filet de plus de cent mètres tendu près de la route ; ils arrêtèrent le nommé Hervé, dit Glénard, déjà condamné pour vol et braconnage. Il était accompagné d'un nommé Duval qui courut sur les hommes en excitant un énorme chien noir qu'il avait auprès de lui ; ce chien mordait cruellement les gardes. Le nommé Adam s'avança pour saisir Duval ; celui-ci lui tira à bout portant un coup de revolver sans l'atteindre. Adam ne risqua pas, et on se saisit de Duval.

Voilà donc un homme dans toute la force de l'âge, ne voulant pas travailler, et qui tue un homme pour voler un lapin.

Le législateur finira-t-il par reconnaître qu'il y a quelque chose à faire contre les criminels du braconnage et ceux qui le deviennent par suite du peu de sévérité de la répression. »

POITIERS. — Dans son assemblée générale du 13 décembre, la Société de Tir de Poitiers a

voté cent francs pour le monument que la ville de Poitiers doit ériger à Jeanne d'Arc.

La semaine dernière, le sieur Jean Montaubin, demeurant à Colombiers, revenait le soir de chez un de ses amis, où il avait soutiré du vin.

Il regagnait clopin clopant son domicile lorsque, trompé par l'obscurité, le sieur Montaubin se jeta en plein dans le lavoir de la commune.

Ce n'est que le lendemain, à la suite de recherches, qu'on retrouva le vieillard noyé. Le sieur Montaubin était âgé de 63 ans.

NANTES. — La navigation est arrêtée à Nantes, depuis dimanche, par les glaces qui sont si épaisses que plusieurs personnes ont pu traverser dessus le fleuve dans toute sa largeur.

Lundi, vis-à-vis du quai de la Fosse, deux bateaux à vapeur, le *Gaulois* et la *Glaneuse*, poussés par des glaçons, ont accosté devant la gare maritime où ils sont encore emprisonnés. En manœuvrant, le *Gaulois* a défoncé l'arrière d'un autre navire.

La navigation sur la basse Loire est devenue très difficile, depuis Paimbœuf, où le fleuve, qui est large d'une lieue, charrie des glaçons énormes.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations balnéaires des Pyrénées et des bords du golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants : Premier itinéraire : 1^{re} classe, 225 fr. ; 2^e classe, 170 fr.

Durée de validité : 45 jours.

Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. ; 2^e classe, 135 fr.

Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant supplément, d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour réduits de 25 0/0, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

LES SEIZE ANS DE BÉBÉ
MONOLOGUE
Par CAROLUS D'HARRANS

Pour M^{lle} Berthe J...
L'autre jour un monsieur, un vieil ami de père,
Que je n'ai vu jamais, avant, à la maison...

— Il est très comme il faut. Ce doit être un notaire !...
Il a bien quarante ans — et l'air, ma foi ! très bon.

Papa l'aime beaucoup : c'est un ami d'enfance
Qui — si j'ai bien compris — avait subitement,
Un matin, parait-il, dû partir loin de France —
Longtemps avant que père eût épousé maman...

Papa l'appelle George... Il a des cheveux gris —
Très grisonnants plutôt — une forte moustache
Un peu moins grise. — Oh ! bien moins !... Aux États-Unis
Il est demeuré vingt ans au moins — qu'on le sache !...
J'aurais voulu que vous vissiez combien papa
Était content de son retour...

Bref ! monsieur George,
Dès qu'il me vit, se mit soudain à crier :

« Ah !
La belle enfant ! »

N'allez pas croire que je forge
Un conte !... Il a dit ça comme je vous le dis...

Même que, je crois bien, en l'écoutant le dire,
Je me pris à baisser les yeux — et je rougis...

Et que père partit d'un grand éclat de rire
Qui plus encor me fit rougir.

Mais aussitôt,
Monsieur George :

« Et comment, dit-il, s'appelle-t-elle ?...
J'imagine, mon cher, — où je serais un sot, —
Que seul un joli nom convient à cette belle... »

Père rit encor plus. Moi je rougis plus fort.
— Et pourtant (entre nous), bien que toute confuse,
J'étais loin de penser qu'il eût tout à fait tort.

Avec son compliment, monsieur George, et j'excuse
Aussi papa d'avoir ri... Ne pensez-vous pas
Qu'il ne pouvait pas faire autrement que de rire
Tant il était content, mon cher petit papa,
Qu'on me trouvât jolie assez pour qu'on m'admire !

Bref ! Après avoir ri, père se décidant
A lui répondre, dit :

« C'est Bébé qu'on la nomme. »

Monsieur George à son tour montra toutes ses dents,
Tant il rit fort. Mais moi, rouge comme une pomme :

« Non, ce n'est pas ainsi !... Non, ce n'est plus Bébé,
M'écriai-je aussitôt, « qu'il faut que l'on m'appelle !...
Je ne veux plus ce nom !... Sachez qu'avant l'été
Prochain, j'aurai seize ans... je serai demoiselle !... »
Et là-dessus, je me sauvai dans le jardin,
Les laissant interdits...

— Or, la leçon fut bonne,
Car, depuis ce jour-là, je m'aperçois enfin
Que, petit à petit, tout le monde abandonne
L'habitude de dire, en me parlant : Bébé...

On me traite beaucoup moins en petite fille.
Depuis huit jours on a — du tout au tout — changé
À mon égard... De plus, mère veut qu'on m'habille
En robe longue — et c'est décidé...

Vous voyez
Qu'il est bon quelquefois qu'une femme se montre
Et lutte pour son droit !...

Ah ! méchants !... vous riez !...
Vous ne voulez donc pas — si bien qu'on vous démontre —
Me prendre au sérieux !...

Avant qu'il soit longtemps
Il vous faudra quand même arriver à me croire,
Puisque (vous m'entendez ?) pas plus tard qu'au printemps
Dernier, j'avais seize ans, bien sonnés... C'est notoire !
Maman peut vous le dire — et peut vous assurer
Que pour l'heure on travaille à rallonger mes jupes !...
— Et, si je ne me trompe... on va me marier !...
Prochainement peut-être... et vous serez bien dupes !...

Je pourrai vous nommer bientôt mon fiancé.
Vous ne rirez plus, en apprenant la nouvelle,
Et, forcément, vous me direz : Mademoiselle !
... Lui seul aura le droit de m'appeler Bébé.

Distinguons !

L'homme ne vit pas de ce qu'il mange, mais de ce qu'il digère. Il n'y a pas un seul remède qui soit si souvent employé et avec autant de succès dans les maladies d'estomac que les Pilules Suisses.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS
Jeudi 18 décembre, *Le Roi d'Ys*, grand opéra en 3 actes et 5 tableaux.

Théâtre de Saumur
TOURNÉE JANE-MAY. — Decoudan, administrateur.

SAMEDI 20 Décembre 1890
SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR
M^{me} JANE-MAY
Premier sujet du théâtre des Variétés de Paris
Accompagnée de sa troupe

CENDRILLONNETTE
Opérette nouvelle en 4 actes, par M. Paul Ferrier,
musique de MM. G. SERPETTE et V. ROGER.
M^{me} JANE-MAY jouera le rôle de *Cendrillonnette*.
On commencera par
Les Incendies de Massoulard
Vaudeville en 1 acte.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE
Et Alcoolat composé
De A. RIVAUD
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.

Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *psoriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.
Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ÉPICERIE CENTRALE
28, Rue Saint-Jean, Saumur

Pois sup^{er}, la boîte, p^r 6 personnes. 0.85
— — — — — 3 personnes. 0.50

Haricots verts supérieurs, la boîte,
pour 6 personnes. 0.85

Haricots verts supérieurs, la boîte,
pour 3 personnes. 0.50

Asperges de 1^{re} qualité a boîte. 1.30
— très grosses d'Argenteuil. 2.50

Jardinière, Macédoine Froids d'artichauts,
Tomates.

Choucroute de Strasbourg.

Nous appelons l'attention de nos clients sur l'article *Foies gras et Pâtés de gibiers* dont c'est la pleine saison, qui sont d'une qualité tout à fait irréprochable.

Baisse de prix : Sucre, 4 fr. 05 le kilog.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 13 DÉCEMBRE 1890

Froment-commercé, l'hectolitre	19 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	19 25	Veau	2 —
Méteil	—	Mouton	2 40
Seigle	—	Porc	1 60
Orge	12 —	Poulets la couple	4 —
Avoine	8 75	Dindonneaux	14 —
Sarrasin	—	Canards	4 50
Haricots blancs	28 —	Oies	11 —
Haricots rouges	24 —	Beurre le kilog.	2 40
Fèves	—	Œufs la douzaine	1 30
Noix	17 —	Foin, la charretée de 780 kilog.	45 —
Châtaignes	10 —	Luzeine	40 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	30 —
Son	12 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique	10 —	Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog. 500	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	57 —	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 35	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 ^e id. Of. 33 66	—	Charbon de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 140 à 150
Champigny	150 à —
Varrains	140 à —
Bourgueil	130 à —
Restigné	110 à 120
Chinon	105 à 115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 130 à 140
Ordinaires, environs de Saumur	110 à 115
Saint-Léger et environs	100 à 115
Varrains et environs	120 à 125
Le Puy-Notre-Dame et environs	100 à 110
La Vienne	100 à 110
Cidre de Bretagne	la barrique 40 à 45
Cidre de Normandie	45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 66
Vinaigre de vin	24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

FROMENT		AVOINE	
Angers,	de 19 25 à » »	de 9 50 à » »	» »
Saumur,	de 18 50 à 18 75	de 8 50 à » »	» »
Cholet,	de 18 75 à » »	de 8 25 à » »	» »
Baugé,	de 18 50 à 19 » »	de 9 » à 9 50	» »
Segré,	de 19 » à » »	de 9 50 à » »	» »
Beaupréau,	de 18 50 à 18 75	de 9 » à » »	» »
Montfaucon,	de 18 50 à 18 70	de 9 » à » »	» »
Montrevault,	de 18 50 à » »	de 9 » à » »	» »
Chemillé,	de 20 » à 20 50	de 9 50 à » »	» »
Champcoceaux,	de 18 75 à 19 25	de 9 » à » »	» »
St-Florent-le-Vieil,	de 18 75 à 19 25	de 9 » à » »	» »
Vihiers,	de 18 75 à 19 25	de 8 50 à » »	» »
Brissac,	de 19 » à » »	de 8 50 à 9 » »	» »
Chalonnès,	de 18 75 à » »	de 8 75 à » »	» »
Doué,	de 18 75 à » »	de 8 75 à » »	» »
Nantes, blés américains, de 27 » à » » les 100 kilos.			
Bons blés français, de 24 50 à 25 » les 100 kilos.			

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Il existe un grand nombre de journaux spéciaux qui apprennent aux jeunes femmes comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée : il y en a fort peu qui leur enseignent l'art de nourrir et d'élever leurs enfants.

Le journal *La Jeune Mère* s'adresse à l'expérience des mères et combat les préjugés nombreux sur la grossesse, l'accouchement, les maladies et les indispositions infantiles; il enseigne aussi l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bien. Fondé il y a douze ans par le docteur Brochard, le journal a été honoré de toutes sortes de récompenses. Aux points de vue de l'hygiène maternelle et de l'éducation du nouveau-né, c'est le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

A Céder de suite
Pour cause de santé (vieillesse)
COMMERCE
De VINS en GROS
A proximité d'une grande ville de l'Ouest. Bonne clientèle de campagne et jolis bénéfices.
S'adresser : Ch. D'HONT, rue Chevreul, 4, Angers. (933)

CIDRE doux, 25 f., 230 lit., MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure). (940)

A CÉDER DE SUITE
CAFÉ DU MARCHÉ
Place de la Bilange, 24, Saumur
Pour tous renseignements, s'y adresser. Conditions avantageuses.

A LOUER
POUR NOCES, BANQUETS, FÊTES
Très bel Appartement
Fraîchement décoré

Comprenant : grand escalier, vestibule, salle à manger pouvant contenir 60 couverts, salon de réception, salon de jeux.
Premier étage du Café de la Paix, ancien cercle Saint-Hubert.
Prix modérés, y compris l'éclairage, le chauffage, la décoration.
S'adresser à M. GRELLET, Café de la Paix. (897)

BAINS
17, rue du Marché-Noir, 17.

AVIS
M. LANGLOIS, expert à Saumur, acquéreur de l'établissement de Bains et d'Hydrothérapie, a l'honneur d'informer le public qu'une réorganisation complète, et aussi confortable que possible, vient d'être rétablie et que, dès maintenant, la clientèle y trouvera tout ce qui est nécessaire à l'hygiène.
UN HABILE PÉDICURE est attaché à l'établissement.

OUVERTURE : Service d'hiver.
— De 7 heures du matin à 10 heures du soir ; le dimanche, fermeture à 4 heures de l'après-midi.
Pour avis,
LANGLOIS.

ON DEMANDE une bonne FEMME de CHAMBRE, pour Noël.
S'adresser au bureau du journal.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

Articles de Noël & du Jour de l'An

CONFISERIE
MARRONS GLACÉS

Bonbons de chocolat

Fruits glacés

GATEAUX

DE NOËL

*

Les Boîtes, Cartonnages et Sacs à Confiserie de la Maison ne portent aucun nom.

MAISON P. ANDRIEUX

ARTICLES DE LUXE

Bonneterie cartonnage riche
Porcelaine, Faïence
VANNERIE

Et autres objets variés, etc.
Dans nos Magasins, à partir du 22 Décembre.

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE d'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 33

IMBERT & FILS

DÉPOSITAIRES

Des Chocolats, Cacaos & Thés des R. P. Trappistes de N.-D. d'Aiguebelle par Grignan (Drôme)

Chocolat qualité fine, 1/2 k., 2 fr.; qualité surfine, 2 fr. 50.

— extra — 3 fr. 20; sans sucre, 2 fr. 85.

Cacao, la boîte de 250 grammes, 1 fr. 45, 2 fr. 10 et 2 fr. 50.

Chocolat de l'Abbaye, 1/2 k., 1 fr. 50 et 1 fr. 70.

Thé, choix Aiguebelle, la boîte de 125 grammes, 2 fr. 20 et 2 fr. 65.

A partir de 5 k., remise de 5 0/0 sur tous les Chocolats et Cacaos; pour quantités plus importantes, nous demander les conditions.

La qualité supérieure des Chocolats d'Aiguebelle, due aux bons soins des R. P. Trappistes, explique la faveur des consommateurs pour ces articles de prix très modérés. Le choix des Thés est également supérieur aux meilleures marques connues.

IMPRIMERIE P. GODET

SAUMUR — Place du Marché-Noir — SAUMUR

Impressions commerciales et administratives
CARTES DE VISITE

Imprimées	1.50	Gravure sur pierre	2.75
—	2 »	—	3 »
—	2.50	—	3.50
Plus de 80 modèles différents.		Gravure cuivre ou taille-douce	4 »
Par quantités, 1 fr. 25 et 1 fr.			

Cartes visite deuil, bordures toutes grandeurs
Enveloppes fermoir pour cartes de visite : 0,90.

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre

Ancienne Maison GUÉBINEAU

LIGNAIS, SUCC^R

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande. — On porte à domicile

PRIX MODÉRÉS

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison. PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 DÉCEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		VALEURS ÉTRANGÈRES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	94 60	Banque de France	4415 —	Nord	1865 —	Oblig. fonce. 1877 3 0/0 r. à 400	384 —	Compagnie parisienne du Gaz	530 —
3 0/0 amortissable	95 50	Banque d'Escompte	577 50	Orléans	1493 75	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	465 —	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	392 —
4 1/2 1883	104 —	Comptoir national d'Escompte	625 —	Ouest	1035 —	— fonce. 1879 3 0/0 r. à 500	465 —	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	27 75
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1300 —	Transatlantique	632 50	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	460 —	— obligations à lots	26 50
Oblig. 1855-60 3 0/0	548 —	Crédit Industriel et Commercial	635 —	Canal de Panama	36 25	— fonce. 1883 3 0/0 r. à 500	422 —	Suez 5 0/0 remboursable à 500	600 50
— 1865 4 0/0	535 —	Crédit Lyonnais	805 —	Suez	2400 —	— fonce. 1885 3 0/0 r. à 500	458 —	FONDS ÉTRANGERS	
— 1869 3 0/0	422 —	Crédit Mobilier	421 25	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		Est 3 0/0 anc. r. à 500	
— 1871 3 0/0	412 75	Dépôts et Comptes courants	595 —	Autrichien 4 0/0 or	95 65	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	445 —	— 1889 4 0/0	97 90
— 1875 4 0/0	529 50	Société Générale	496 25	Extérieur 4 0/0	78 25	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	443 75	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	18 40
— 1876 4 0/0	529 —	Est	877 5	Hongrie 4 0/0 or	93 15	Nord 3 0/0 r. à 500	450 50	— 2 ^e	—
— 1886 3 0/0	405 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1480 —	Italie 5 0/0	93 80	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	446 75	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	506 —
Bons de liquidation	504 —	Midi	1331 25	Portugal 4 1/2 1888	431 50	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	444 —	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	—